

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitio hujus apostolicae cathedrae doctrinis innixi.

(Bref de Pie IX à la Liberté.)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

O. I. X.

M. V. X

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicae scriptoribus sunt tradita.

(Bref de Léon XIII à la Liberté.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an	12 fr.	25 fr.
Six mois	6 > 50	13 >
Trois mois	4 >	7 >

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Londres, 22 novembre.

Un arrangement a été conclu hier pour le maintien de la maison Baring comme société anonyme. On l'enregistrera probablement aujourd'hui.

Le capital dépassant un million de livres sterling a été souscrit presque entièrement par la famille Baring et ses amis. M. Thomas Baring présidera la nouvelle Société. La liquidation de la maison actuelle sera dirigée par lord Revelstoke et d'autres membres du conseil administratif actuel.

Ulm, 22 novembre.

Six mille personnes se sont annoncées pour assister au Congrès catholique qui aura lieu ici.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le Grand Conseil s'est occupé, ce matin, du recours des treize citoyens radicaux de Romont contre l'élection de M. le receveur Deschenaux comme conseiller communal.

M. Kobadey, estimant être plus ou moins intéressé à la question, déclare, en conformité avec le règlement, qu'il ne prendra point part à la discussion. Il se retire. Il ajoute que M. Grand ferait de même s'il était présent.

M. P. Aebly, rapporteur de la majorité de la Commission. Ce recours est la conséquence des élections communales de Romont, en avril. Le premier tour n'avait eu qu'un résultat incomplet. Le 4 mai suivant, M. Deschenaux fut élu avec neuf voix de majorité. Un certain nombre de citoyens indépendants ont recouru, disant que ce candidat était inéligible. Les recourants mettent l'honorabilité de M. Deschenaux hors de cause, de sorte que la personnalité de l'élu n'est pas impliquée dans ces débats. C'est une question de légalité.

M. Deschenaux est receveur d'Etat, ce qui ne l'a pas empêché pendant longtemps d'être membre du Conseil paroissial sans que personne ait protesté. Il y a encore d'autres précédents. M. Pernet a été receveur et il a été néanmoins membre du conseil communal de Romont. De même, M. Philippe Clément, dont les fonctions d'inspecteur forestier sont incompatibles d'après l'art. 12 du Code forestier.

On dit qu'il n'y a pas eu de réclamation contre ce fait. C'est une erreur. Un certain nombre de citoyens ont invoqué cet article le 29 octobre 1886; le conseil d'Etat de ce temps-là a écarté le recours.

Nous devons nous inspirer ici du principe du respect de la liberté des électeurs, qui peuvent choisir où ils veulent leurs candidats. On objectera qu'il y a la circulaire de 1882. Mais une circulaire n'a pas la portée d'un arrêté; elle n'est pas la conséquence d'une loi. Dès lors elle ne lie nullement les citoyens dans l'exercice de leurs droits électoraux. C'est une mesure d'ordre purement administratif. La seule conséquence de la circulaire ce serait de mettre M. Deschenaux aux prises avec son supérieur hiérarchique, avec le directeur des Finances. En lui donnant une autre portée on mettrait en péril les droits des électeurs, sans aucune base légale ni constitutionnelle.

La majorité propose donc d'écartier le recours pour cause d'incompétence.

M. Biemann dit qu'il n'y a que deux solutions possibles: ou bien retirer la circulaire du 4 avril 1882 en reconnaissant que le conseil d'Etat s'est trompé; ou bien maintenir cette circulaire et déclarer le recours fondé. Il reconnaît que les receveurs d'Etat ne sont pas exclus par la loi de 1872, et qu'à ce point de vue le recours peut être rejeté; mais alors il faut faire disparaître la circulaire du bulletin des lois et avoir le courage d'avouer que le conseil a fait fausse route. Sa circulaire a une portée générale;

elle a été adressée à tous les receveurs, si bien que M. Casimir Genoud, receveur à Châtel-Saint-Denis, s'est retiré du conseil communal dès qu'il a été appelé au poste de la recette.

M. Bossy, directeur de l'Intérieur. Le conseil d'Etat a validé l'élection de M. Deschenaux parce qu'il a dû reconnaître que toutes les conditions légales ont été remplies. La circulaire n'a qu'un caractère administratif. Transporter la question sur ce terrain, c'est convertir le recours en interpellation au conseil d'Etat pour une affaire qui est dans sa compétence. Le Grand Conseil ne peut admettre ce procédé qui sort des voies régulières tracées par le principe de la séparation des pouvoirs.

M. Menoud, directeur des Finances. Si l'on admettait le raisonnement de M. Biemann d'après lequel le Grand Conseil devrait redresser les erreurs administratives du conseil d'Etat, cette assemblée aurait beaucoup à faire, car on prétend, dans certain côté, que le conseil d'Etat se trompe souvent (hilarité). Je n'admets pas, du reste, que cette autorité se soit trompée dans le cas présent. La circulaire ne s'adresse qu'aux receveurs et non aux électeurs.

M. Carinaux trouve étrange que la minorité attribue à une circulaire le pouvoir de réviser une loi.

M. Chassot. M. Biemann s'est chargé lui-même de nous démontrer que le recours est inadmissible. Il est constaté que ni la constitution ni aucune loi n'a été violée. Le Grand Conseil n'a dès lors pas à intervenir; nous ne devons pas entrer en matière.

M. Théraulaz. Je crois que la réalité du droit va encore plus loin; nous ne pouvons pas même obliger M. Deschenaux à opter; aucune loi ne nous y autorise.

Après encore un échange d'explications entre MM. Biemann, Menoud, Théraulaz et P. Aebly, on procède à la votation.

Le recours est écarté par toutes les voix contre 3 pour cause d'incompétence. La session est close.

CONFÉDÉRATION

Occupation fédérale. — Le Conseil fédéral a modifié sa précédente décision dans ce sens que le bataillon 29 ne quittera le Tessin que le 26 de ce mois pour être licencié à Berne le 27.

Le bataillon 30, qui doit le remplacer, se rassemblera à Berne le 24 courant.

Consulats. — Le gouvernement anglais, sur la demande qui lui en a été faite, a décidé de créer des agences consulaires à Davos et à St-Moritz.

Attaché de légation. — M. Alfred Georg, de Genève, docteur en droit, quittera prochainement la Suisse pour se rendre à la légation suisse à Washington, où il fonctionnera comme attaché.

Associations ouvrières. — Il se confirme que les corps de métiers allemands, qui ont tenu à Berlin un congrès du 16 au 18, ont décidé la création d'une commission générale chargée de favoriser, par des subventions en argent, l'organisation des ouvriers. Cette commission publie aujourd'hui dans le *Volksblatt* de Berne un appel aux ouvriers allemands pour envoyer de l'argent aux verriers de Bergendorf, aux cordonniers d'Erfurt, aux mégissiers de Kirchhain, aux ouvriers en tabac d'Eschwege; au total 3000 ouvriers actuellement en grève.

La commission, après examen, estime que les revendications de ces ouvriers sont justifiées et veut les protéger dans leur lutte.

Le nouveau palais fédéral. — Un petit sapin, orné de rubans aux couleurs fédérales, planté mercredi au sommet du nouveau palais fédéral, a annoncé au public que ce bâtiment venait d'être terminé extérieurement.

Viticulture. — Par lettre du 11 courant, le conseil d'Etat de Neuchâtel demande qu'il soit autorisé à faire procéder, sur le domaine de son école de viticulture à Avenier, à des essais de *vigne américaine*. Ce gouvernement ajoute que ce qui l'a engagé à faire cette requête, c'est le rapport de la Commission d'experts qu'il a envoyée en France pour y étudier les conditions

viticoles actuelles et qui est arrivée à la conclusion que le canton de Neuchâtel — tout en maintenant le mode qu'il a adopté pour combattre le phylloxéra — doit essayer de planter de la vigne américaine.

Dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a autorisé son Département de l'Industrie et de l'Agriculture à donner, aux conditions ci-après, au gouvernement neuchâtelois, la permission demandée, savoir:

1° Les essais se feront sous la surveillance permanente des organes de l'Etat;

2° Il est interdit de faire le commerce des vignes croissant sur le champ d'essais;

3° Ces vignes seront soumises souvent à un minutieux examen;

4° L'autorité cantonale s'entendra avec le Département fédéral de l'Agriculture en ce qui concerne la position du champ d'essais vis-à-vis des autres vignobles;

5° L'administration cantonale fera au Département fédéral de l'Agriculture un rapport annuel circonstancié sur le champ d'essais.

Société suisse de sociologie. — La réunion des sociologues suisses réunis hier à Baden a constitué son comité comme suit: Président, Dr Eberlé; secrétaire, chanoine Loretz, à Coire; Wasmer, rédacteur à Soleure; abbé Burtcher à Rheinau; Dr Beck à Lucerne; Joseph Keel secrétaire à Saint-Gall; Meier, médecin à Bremgarten.

NOUVELLES DES CANTONS

Grand Conseil neuchâtelois. — Une erreur s'est glissée dans notre dépêche d'hier. Le recours des catholiques romains de La Chaux-de-Fonds contre l'arrêté du conseil d'Etat leur enlevant le droit de vote dans les questions paroissiales, n'a pas été écarté, mais ajourné au mois de janvier. Il sera inscrit en tête de l'ordre du jour de la première séance.

Le Grand Conseil a discuté hier un projet de loi sur la protection des apprentis. C'est la reproduction des principales dispositions proposées aux Associations d'arts et métiers par le *Gewerbe-Verrein*.

Exposition des Beaux-Arts. — La ville de Genève ouvrira le 15 janvier 1891, au Musée Rath, une Exposition des Beaux-Arts.

Cette Exposition qui aura une durée d'environ six semaines, sera ouverte à tous les artistes suisses aux conditions déterminées par le règlement.

Université de Lausanne. — Le *Bulletin* de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes vient de publier le rapport du jury chargé d'apprécier les plans du concours pour l'édifice de Rumine. Ce document est accompagné de plusieurs planches en phototypie, ainsi que de croquis intercalés dans le texte, de manière à donner au lecteur un aperçu du parti d'ensemble adopté par chacun des concurrents primés.

Question électorale au Tessin. — La délégation conservatrice a présenté à M. Künzli une déclaration écrite portant qu'elle est disposée à proposer l'introduction immédiate du système proportionnel.

M. Künzli a dû présenter hier son projet basé sur la représentation proportionnelle et convoquer pour aujourd'hui les délégués pour en avoir une décision définitive.

On croit que la délégation conservatrice acceptera ce projet, mais que la délégation radicale se verra contrainte par les éléments extrêmes du parti à le repousser.

Toutes les personnes sensées déplorent l'aveugle obstination des radicaux, qui empêche la solution de la crise.

M. Soldati présentera lundi au Grand Conseil un projet de loi sur le recensement cantonal et les registres électoraux qui s'inspire des principes exposés dans la déclaration de la délégation du Conseil fédéral.

ÉTRANGER

COURRIER TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches du 21 novembre.)

Nice. — A la suite de l'incident du cirque, (voir plus bas), le *Pensiero*, de Nice, organe séparatiste, a publié un article violent contre les auteurs de l'incident. Le rédacteur du *Pensiero* a eu ensuite une

altercation suivie de rixe avec le correspondant d'un journal italien. L'acteur qui figurait Garibaldi et toute la troupe du cirque étaient Italiens.

Paris. — Des renseignements de source autorisée disent que les détails donnés par divers journaux sur l'incident de Nice sont très exagérés.

La pièce, jouée par une troupe italienne de passage, représentait la bataille de Dijon en 1870. Contrairement au récit des journaux, le drapeau allemand n'a pas été insulté. L'acteur figurant Garibaldi, simulant la prise d'assaut de la redoute, a planté le drapeau italien à la place du drapeau allemand pour marquer la victoire. Un certain nombre de socialistes italiens ont proféré à ce moment divers cris, dont quelques-uns hostiles à M. Crispi, et jetés dans la salle des papiers aux couleurs italiennes.

Les consuls d'Allemagne et d'Italie ont signalé ces faits au préfet, qui a interdit la continuation de la représentation. Tout s'est borné là: il n'y a eu aucun autre incident.

— La reine des Pays-Bas a informé M. Carnot de sa prise de possession de la régence, en raison de la mauvaise santé du roi. M. Carnot a répondu en faisant des vœux pour le rétablissement du roi.

— A la Chambre, M. Saint-Germain dépose un projet de loi contre les sociétés d'assurances étrangères, qui leur impose l'emploi en rentes de la moitié des sommes perçues en France, ainsi que l'autorisation préalable du gouvernement.

L'exposé des motifs explique que la France ne doit pas être favorable aux sociétés étrangères, presque toutes américaines, en présence de la guerre économique déclarée par les Etats Unis.

— A la Chambre, M. Ribot dépose le projet ratifiant l'arrangement conclu avec le Dahomey.

Le projet de loi approuvant le traité avec le Dahomey est très court. Il ne contient qu'un préambule et deux articles. Dans le préambule, les contractants confirment tous les traités antérieurs intervenus entre la France et le Dahomey. Par l'article 1^{er} le roi du Dahomey s'engage à respecter le protectorat de la France sur le royaume de Porto-Novo et s'interdit toute incursion dans ce pays. Par l'article 2, la France s'engage à payer une redevance annuelle de 20,000 fr. au roi du Dahomey, qui cède à la France les douanes de Kotonou qu'il détenait jusqu'à présent.

L'exposé des motifs rappelle les traités antérieurs et la cause du conflit de l'année dernière.

M. Ribot conclut que la situation de la France au Dahomey est désormais intacte.

— La Chambre reprend la discussion du budget de l'instruction publique au chapitre huit.

M. Maurice Faure a demandé une réduction de 10,000 francs sur les bourses de licences. Cette réduction serait employée à améliorer la situation des maîtres répétiteurs.

M. Bourgeois reconnaît que cette réduction est possible, et M. Dionys Ordinaire appuie l'amendement, qui est adopté.

— M. Lavisse a retiré sa candidature à l'Académie. M. de Freycinet aura donc un seul concurrent, M. Thureau-Dangin.

— Le major de la flotte de Brest a offert hier à déjeuner aux officiers de la frégate *Minia*, et au consul russe. De nombreux toasts ont été échangés à la France et à la Russie. Le consul offrira à déjeuner demain aux officiers français.

Berlin. — D'après la *Gazette de la Croix*, l'empereur, après avoir reçu le serment des recrues des troupes de la garde en garnison à Berlin, leur a adressé une allocution dans laquelle il a d'abord parlé des apparences pacifiques de la situation extérieure, puis il a fait allusion à l'ennemi intérieur qu'on ne peut vaincre que sur le terrain du christianisme. « Personne, a-t-il dit, ne saurait être un bon soldat sans être en même temps un bon chrétien. » Aussi les recrues, qui lui ont prêté serment en sa qualité de chef terrestre, doivent-elles avant tout rester fidèles à leur maître divin, le Sauveur.

Bruxelles. — La nouvelle que l'Etat du Congo aurait saisi un vapeur appartenant à des missionnaires anglais et substitué le pavillon de l'Etat du Congo au pavillon anglais est inexacte. Les services du pauvre anglais ont été réquisitionnés lors du naufrage d'un steamer de l'Etat du

Congo, moyennant une indemnité accordée aux missionnaires. L'affaire a été réglée amiablement.

L'Ecole militaire belge, installée dans les bâtiments de l'abbaye de Lacambre, a été partiellement incendiée; les dégâts sont considérables; aucun accident de personnes.

Saint-Petersbourg. — La *Grajdanine* dit que le lieutenant-général Seliverstov a occupé les fonctions de chef de la gendarmerie après la mort de M. Mesenzov Inkrimitsch. Comme douze ans se sont écoulés dès lors, il est invraisemblable que le meurtre ait eu un motif politique. On sait, en outre, que la victime possédait de grands domaines et des fabriques.

Sofia. — Un *Te Deum* a été célébré à la cathédrale à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Sliwnitza. Le prince Ferdinand, les ministres, les autorités civiles et militaires y assistaient, ainsi qu'un grand nombre de députés.

Après la cérémonie religieuse, les troupes de la garnison ont défilé devant le souverain.

La ville est pavoisée et illuminée.

Rio-de-Janeiro. — La Constituante a reconnu, à la majorité de 175 voix contre 47, la légitimité des pouvoirs exercés jusqu'à présent par le gouvernement provisoire et l'a invité à continuer les mêmes fonctions, y compris le pouvoir législatif, jusqu'au vote définitif de la Constitution.

CHRONIQUE GENERALE

Une rectification. — On écrit de Rome à l'Univers :

« Divers journaux ont donné les renseignements les plus précis sur le personnel de la commission des études sociales. Ils ont dit, par exemple, combien de membres chaque nation y compterait. Or, il n'y a rien de fait, absolument rien. Peut-être même n'y aura-t-il pas de commission.

« Le Saint-Père, d'ailleurs, est toujours très occupé de cette grave question. Il veut qu'on l'étudie dans un but pratique, et, comme le prouve quelques paroles d'un Bref récent au cardinal Mermillod, il ne cesse d'encourager ceux qui sont entrés dans cette voie. »

Une religieuse. — Cette semaine est décédée, à l'hôpital militaire de Vincennes, M^{lle} Claudine Jollas, en religion sœur Clotilde, qui appartenait depuis quarante-deux ans au service hospitalier militaire. Elle avait fait la campagne de Crimée.

L'Académie française. — L'Académie française a tenu jeudi à une heure, à l'Institut, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Léon Say, assisté de M. Charles de Mazade, chancelier, et de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

M. Camille Doucet, après avoir annoncé que l'Académie indique comme sujet du prochain concours d'éloquence une *Etude sur Joseph de Maistre*, a présenté avec beaucoup d'esprit et de bonne grâce le rapport sur les prix décernés.

Dans la liste des récompenses décernées nous trouvons la mention du prix Marcelin Guérin de 1000 francs décerné à l'*Histoire littéraire de la Suisse française* par M. Philippe Godet, de Neuchâtel.

M. Camille Doucet en parle comme suit dans son rapport :

« M. Philippe Godet aime la France; en lui aussi nous voyons un compatriote. Son *Histoire littéraire de la Suisse française* est entièrement consacrée aux écrivains de son pays qui ont écrit en français depuis Calvin jusqu'au Père Girard; ce qu'il étudie de préférence dans cette riche galerie où M. Necker et M. de Saussure ont leur place,

La Harpe aussi et Mallet du Pan, c'est le caractère moral des œuvres, plus encore que le talent de leurs auteurs. Aucun livre à ses yeux ne peut être vraiment moral s'il n'attire le lecteur par le charme du style, s'il ne le retient par l'élegance et par la grâce du langage. Pour lui « un livre mal écrit n'est jamais un bon livre. » C'est sa conclusion; c'est aussi la nôtre. Le livre de M. Philippe Godet est, à tous égards, un bon livre.

Après M. Camille Doucet, M. Jules Claretie a donné lecture d'un fragment du discours qui a obtenu le premier prix d'éloquence et dont l'auteur est M. Arvéde Barine.

M. Léon Say a prononcé ensuite le discours sur les prix de vertu.

L'assassinat de Seliverstov. — Le docteur Brouardel a pratiqué ce matin l'ouverture du crâne du général Seliverstov et a examiné les lésions causées par le trajet de la balle. Le corps du général a été ensuite transféré à l'église russe, où une messe a été dite par l'archiprêtre. Le cercueil était couvert de couronnes.

Le personnel de l'ambassade de Russie et la colonie russe assistaient à cette messe. Il n'y a eu aucun incident.

Aux obsèques du général Seliverstov, M. Ribot s'est fait représenter par son chef de cabinet, M. Cogordan, et M. Constans par M. Lozé. Un deuxième service sera célébré lors du transfert du cadavre pour l'inhumation définitive.

La police est convaincue que le crime est le résultat d'un complot nihiliste. C'est ainsi que Padlewsky, qui avait l'aspect d'un misérable, a acheté le 5 novembre le revolver dont il s'est servi en donnant un billet de cent francs.

Une dépêche arrivée à la sûreté générale annonce qu'un individu répondant au signalement de Padlewsky a été vu à Lille mardi soir, se dirigeant vers Calais. Deux inspecteurs de police ont été envoyés à Londres.

Suivant une dépêche de la France, Padlewsky aurait été vu aux gares de Liège et de Pepinster, mais n'aurait pas franchi la frontière et serait actuellement à Bruxelles. La police belge est sur pied.

On assure qu'un individu dont le signalement répond à celui de Padlewsky a été aperçu mardi soir à la frontière belge dans le train de Paris à Bruxelles; aucune nouvelle arrestation n'a été faite concernant l'affaire Seliverstov.

Le XIX^{me} siècle assure que le conseil des ministres d'hier a décidé d'expulser un certain nombre de réfugiés russes, notamment Mendelsolhn. Mais le gouvernement fait opposer un démenti à ce bruit par l'Agence Havas.

Mariage princier. — Berlin était pavoisé mercredi à l'occasion du mariage de la princesse Victoria de Prusse, sœur de l'empereur, avec le prince Adolphe de Schaumbourg-Lippe. On sait que la princesse Victoria aurait épousé jadis le prince de Battenberg, sans le chancelier Bismark qui fit rejeter, pour des motifs politiques, le projet de l'amoureuse princesse.

A quatre heures, le mariage civil a été célébré dans le palais de l'impératrice Frédéric, par le ministre de la maison royale.

A cinq heures et quart, le mariage religieux a été célébré dans la chapelle du château par le pasteur Dryander, sur la demande de la fiancée. Au moment où les mariés échangeaient leurs anneaux, une salve de 36 coups de canon a été tirée dans le *Lustgarten*.

A six heures, il y a eu dîner de gala dans la salle blanche. L'empereur a bu à la santé des mariés et a rappelé le souvenir de l'em-

pereur Frédéric. Pendant le toast, la princesse Victoria s'est mise à sangloter.

Un procès nihiliste en Russie. — On écrit de Saint-Petersbourg au Times :

Un procès politique qui a duré cinq jours et qui a été jugé à huis clos, s'est terminé vendredi dernier. Ce procès est considéré comme la conséquence indirecte du récent procès des nihilistes à Paris et de la découverte, l'année dernière, en Suisse, d'une fabrique d'engins explosibles.

Les prévenus étaient au nombre de cinq; la demoiselle Sophie Gunsbourg et les nommés Stoianovski, Freffeld, Douchevski et Krotchko — ces deux derniers officiers d'artillerie.

Sophie Gunsbourg, la principale prévenue, avait été arrêtée à la frontière au moment où elle voulait entrer en Russie. On a trouvé en sa possession plusieurs bombes chargées et une proclamation au peuple, annonçant la mort d'Alexandre III. L'accusation en dénuit qu'elle avait été l'émissaire des nihilistes résidant à l'étranger chargée d'attenter à la vie du czar. Les quatre autres prévenus étaient traduits en justice comme complices de Sophie Gunsbourg.

Le tribunal a condamné la demoiselle Gunsbourg, ainsi que les nommés Stoianovski et Freffeld, à la peine de mort. Il a recommandé le sort des deux derniers à la clémence du czar en proposant de commuer leur peine en quatre et dix ans de mines en Sibérie. Les deux officiers ont été acquittés.

Kossuth ruiné. — Des lettres d'Italie, envoyées à plusieurs hommes politiques de la gauche hongroise, annoncent que Kossuth aurait perdu presque toute sa fortune, placée dans des banques qui ont fait faillite. Kossuth se trouverait dans une situation très précaire. Un comité se formerait, à Budapest, afin de recueillir les souscriptions pour un don national que Kossuth accepterait. Cette ruine ne serait-elle pas un prétexte pour un mouvement politique que voudrait faire l'extrême-gauche?

FRIBOURG

Les troubles de Fribourg

DEVANT LE GRAND CONSEIL

Nous commençons aujourd'hui le compte rendu complet des débats, que nous avons esquissés hier.

M. le président donne d'abord la parole à M. le conseiller d'Etat Python en sa qualité de suppléant du Département de la police.

M. Python. — Je n'ai rien à ajouter, pour le moment, au Message dont le Grand Conseil a entendu la lecture. Ce récit repose sur des documents officiels; on a dit qu'il ne répondait pas à la réalité des choses et l'on a annoncé des critiques et des observations. J'attends ces critiques avant de prendre la parole.

Discours de M. Biemann

Le conseil d'Etat a cru devoir déposer un rapport sur les événements qui se sont passés à Fribourg et à Morat dans les soirées des 26 et 27 octobre dernier. Je ne sais s'il n'aurait pas mieux valu faire abstraction de ces reminiscences de journées douloureuses, mais dans tous les cas je me regrette pas, personnellement, de pouvoir dire ma manière de penser et rectifier nombre d'allégues absolument erronés. Je tiens surtout à déclarer que le parti radical auquel je me fais honneur d'appartenir, n'a rien à craindre de la discussion et que l'attitude de ses Comités a été constamment correcte et pacifique.

Je m'efforcerais de mettre dans la discussion tout le calme et la dignité d'un parti qui doit savoir respecter ses adversaires, et mon intention n'est point de jeter de l'huile sur le feu. Mais il faut pourtant rétablir les situations et dissiper les erreurs et les calomnies qu'une presse incendiaire jette dans la publicité. Je suivrai l'exemple du conseil d'Etat qui a laissé autant que possible les personnalités de côté. *Nomina sunt odiosa.*

Je dois commencer par dire qu'il est absolument faux que le parti radical, escomptant la victoire, avait décidé d'organiser pour le lundi 27 octobre une grande manifestation contre le gouvernement. Il n'en a jamais été question; personne n'a même fait une proposition semblable, et, de fait, aucune invitation, aucune convocation, n'a été adressée à qui que ce soit. Au nom des divers Comités de Fribourg et de Morat, je suis autorisé à déclarer sur l'honneur que le renseignement est absolument erroné.

J'ai, par conséquent, l'intime conviction que si les gendarmes n'avaient pas fait, le dimanche, usage de leurs sabres, s'ils n'avaient pas frappé et blessé inutilement plusieurs personnes dont trois assez gravement, aucun attroupement n'aurait eu lieu et dès lors aucun désordre ne se serait produit à Fribourg, sauf peut-être quelques rixes, quelques batteries, comme il s'en produit malheureusement dans les élections vivement disputées.

Mais je ne veux pas anticiper sur les faits, et je suivrai le Message du conseil d'Etat pas à pas; ce sera plus simple pour leur élucidation et pour arriver à la vérité que, tous ici, nous devons, sans haine ni passion, rechercher. Le Message commence par nous dire : « A Fribourg, dès que l'on connut le vote de la ville qui faisait prévoir le triomphe de la liste conservatrice dans le XXI^e arrondissement, un cortège, composé d'une soixantaine d'individus, la plupart membres du Cercle dit des « Travailleurs », se mit à parcourir les rues en huant le candidat conservateur, le gouvernement, en poussant des cris séditieux tels que : Vive la Révolution ! Vive le Tessin ! A bas le gouvernement ! Partie de l'auberge du Lion-d'Or, la colonne traversa la Planchette, etc. »

Je dois dire d'abord que les manifestants n'appartenaient ni au Cercle des Travailleurs ni à la Société de gymnastique comme tels; quelques-uns peut-être en sont membres. Au moment où le cortège s'est formé, on ne connaissait pas encore le vote complet de la ville; le bureau des Places n'a terminé le dépouillement du scrutin que vers quatre heures et demie. Ensuite, ce n'est pas au Lion-d'Or que le rassemblement s'est fait; le cortège n'est pas parti de cet établissement. Quelques jeunes gens se sont rencontrés à l'ancienne brasserie Schaller; c'est là que le cortège s'est formé. Les renseignements que l'on dit officiels ne sont donc pas conformes à la réalité des choses; si l'on avait consulté les hommes des deux partis, on aurait présenté les faits d'une manière plus exacte. Les manifestants n'ont pas hui le candidat conservateur au début; ce n'est que plus tard, en réponse à d'autres cris. D'ailleurs il faut tenir compte de la surexcitation de la journée. Je suis à mon aise pour déclarer qu'il eût mieux valu que ce cortège n'eût pas eu lieu. Il est probable que sans cela on n'aurait pas eu à déplorer autre chose que des rixes insignifiantes. En ce point, le Message est exact. Mais je dois ajouter que la bagarre n'a pas éclaté entre le cortège et la gendarmerie; le Message contient ici une erreur manifeste. Quelques jeunes gens qui formaient l'arrière-garde de ce cortège ont eu devant le Tribunal maille à partir avec des citoyens conservateurs qui criaient : A bas Mammier ! Les gendarmes sont accourus; ils ont fait un usage trop facile de leurs armes; on aurait pu éviter ces coups de sabre qui ont été l'origine de tous ces troubles. De nombreuses personnes se portèrent alors devant le poste de gendarmerie pour protester contre ces coups de sabre et nullement pour renverser le gouvernement. De la part des Comités il n'y eut aucun mot d'ordre; au contraire, les membres de ces Comités ont fait ce qu'ils ont pu pour calmer la foule, pour dissiper les attroupements, arrêter les jets de pierres et mettre un terme aux chous malheureux qui se sont passés.

Le Message, naturellement, décerne les plus grands éloges à la gendarmerie fribourgeoise, dont il vante la fermeté et la dignité. Je ne

1 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

FLEUR-DE-LIS

Les châtelains de Rochechard

Le xvii^e siècle, dans les fastes de la patrie française, est encadré magnifiquement entre deux grands règnes, entre deux bons rois : Louis XII, le père du peuple; Henri IV, cet autre Louis XII. Il peut s'enorgueillir encore des gloires multiples et même de la chevaleresque infortune de François I^{er}; mais, hélas ! combien d'ombres à ses rayons ! Combien le tableau, trop souvent assombri, apparaît inférieur à son cadre splendide !

Le signal de la guerre à la foi catholique, parti de l'Allemagne, avait ébranlé l'Europe monarchique jusque dans ses antiques fondements.

La diète de Spire avait condamné par un décret orgueilleux Luther et ses périlleuses nouveautés; le détroqué protesta, ses acolytes firent chorus, et de cette protestation plus inepte encore qu'insolente, vint le nom que devait garder une secte de prosaïsme, de démolition et de ruine.

L'exemple de la résistance aux décrets de l'empire était donné; les princes et les principaux portés à l'indépendance suivirent l'impulsion.

La question religieuse n'était en réalité qu'un prétexte; le but, par delà le Rhin, c'était la rupture de l'antique obéissance qui avait constitué non seulement l'Eglise, mais encore le saint empire.

Le moine parjure poursuivait la liberté de ses basses passions; les princes poursuivaient une révolution politique; chacun de son côté, moine et princes, parlait de liberté; mais tout d'abord il eût fallu s'entendre sur les mots, ce qui n'est guère praticable ni même désirable en temps de révolution.

Les princes aussi, comme l'abject Henri VIII, n'étaient pas indifférents à l'idée de s'affranchir du contrôle de la Papauté, saint et redoutable tribunal qui, sans extirper les vices, chose impossible, gardait inviolablement la règle des mœurs.

Quant aux peuples, ce n'était pas la première fois qu'ils se laissent remuer au bruit d'une doctrine nouvelle dans le christianisme, d'un cri de révolte contre l'austère et paternelle puissance de l'Eglise.

Tandis que les docteurs catholiques conféraient gravement dans les assemblées, Luther, moitié plaisant et moitié furieux, poussait obstinément son émeute désordonnée, bravant l'empire, bravant le Pape, les lois de l'homme et de Dieu, se riant des vains décrets et des foudres pacifiques, fomentant le désordre en intéressant à sa rébellion toutes les passions, toutes les sanies, tous les délires.

Tel fut le protestantisme, a dit un grand his-

torien; on a voulu en faire une religion; l'on pourrait douter si ce fut même une hérésie; car sa doctrine à peine formulée se transformait aussitôt en opinions contraires.

Pour l'histoire, le protestantisme reste une révolution politique, mais une révolution sans exemple antérieur, puisqu'au lieu d'être un accident anarchique, il promulguait le droit indéfini de l'anarchie dans la conscience, dans l'Etat, dans tous les Etats.

En deçà du Rhin, dans le noble royaume de France, il fut une mystification bien plus encore qu'une révolution; sous des chefs la plupart dignes de servir une meilleure cause, il devint le convent de tous les illuminés, le rendez-vous de tous les malcontents, la cour du roi Pétaud de tous les fruits-secs, de tous les écloppés, de tous les déclassés, de tous les tarés.

Quelle macédoine que cette huguenoterie ! La majorité des gentils-hommes, surtout ceux de vieux lignage, se jetaient à corps perdu dans la nouveauté, pleins de l'espoir d'une formidable revanche contre la royauté nationale et d'une indestructible restauration de la puissance féodale.

Cà et là, le peuple, endoctriné par les duperes d'oreilles, douc incorrigeable, proie toujours facile des aigrefins de la politique, sentant plus vivement ses maux envenimés par les prêches déléteres, prêtant l'oreille aux leurres fleuris, aux phrases dorées, hostile à la noblesse, ingrat envers le clergé, se voyait déjà le plus heureux des trois.

On lui parlait d'une république où tout le monde serait sage comme une image; il pleurerait de tendresse, et sa félicité passait son espérance, car ce gros mot de république hantait

et troublait déjà les cervelles, mirage toujours décevant qui dissimule à la tourbe crédule le dénoûment fatal ! l'abîme.

Pourtant, paysans républicains et gentils-hommes féodaux, tout ce monde hybride s'entendait pour saper, et par en haut et par en bas, le séculaire édifice de la monarchie; dans tous les temps, on a vu de ces alliances incohérentes, preuves indéniables de bêtise ou de canallerie.

Dans les villes, presque partout la bourgeoisie — ce sera son éternel honneur — demeurait obstinément fidèle à la grande tradition nationale, au baptistère de Clovis, au trône de saint Louis, et, presque partout, la patrie reconnaissante eût pu graver au seuil des cités cette brève et magnifique inscription que le pèlerin des anciens âges lisait au fronton d'une des portes de la catholique et royaliste ville de Lyon :

Une foy,
Un loy,
Ung roy.

Placée, comme une garde auguste, au sommet de la nation et planant pour ainsi dire au-dessus des discordes que son génie même ne pouvait apaiser, la royauté très chrétienne, malgré de passagers déviations, ne perdit pas de vue l'objet de sa mission providentielle; voyant de plus haut, elle voyait plus loin; et son cœur saignait en percevant, dans les limbes de l'avenir, la France — cette France de sa sueur et de son sang — morcelée de nouveau par la féodalité triomphante, ou bien déchirée par la populace anarchique.

(A suivre.)

vous pas protester contre ces louanges; je suis convaincu que la majorité de notre corps de gendarmerie les mérite, et je crois même pouvoir dire, en connaissance de cause, quesi, au lieu de nouvelles recrues, nous avions eu dans cette première affaire les anciens gendarmes, nous n'aurions pas à déplorer une intervention maladroite et précipitée. Je reconnais qu'un grand nombre de gendarmes ont su soutenir la dignité de ce corps dans des circonstances difficiles et ont montré du tact dans leurs relations avec la population. Mais l'attitude des jeunes recrues et la direction générale de la gendarmerie laissent à désirer. Je veux parler des ordres qui sont donnés. On entend fréquemment les gendarmes eux-mêmes se plaindre de leur situation; on en a vu plusieurs demander à être placés dans les cantons voisins et aux douanes fédérales. Je le répète, parmi les anciens gendarmes et certains chefs, il en est beaucoup dont il faut reconnaître le tact et la dignité. Si dans la dépression de cette petite rixe près du Tilleul, on avait eu à faire aux anciens gendarmes et non pas aux jeunes, qui ont perdu immédiatement la carte, rien ne serait arrivé. C'est à peine si nous aurions assisté à quelques rixes, nos mœurs électORALES se sont améliorées, et dès lundi tout serait rentré dans le calme. Cet exposé pourra peut-être paraître fastidieux; mais je tenais à relever spécialement le fait qui a été à la base de l'attroupe-

ment. Un second fait qui a indisposé la population libérale, c'est l'appel de troupes irrégulières et des bandes armées de campagnards dans la journée de lundi. On a prétendu que les radicaux de la campagne étaient arrivés à Fribourg. Il n'y en a eu qu'un petit nombre, peut-être quelques citoyens de Bellaux venus en curieux. Nous avions contremandé partout les manifestations et tout était rentré dans le calme. M. Marmier a été mis en scène par la presse; on a raconté qu'il s'était rendu à Berne ce jour-là avec votre serviteur. M. Marmier est venu à Fribourg lundi matin par le premier train, très calme, sur l'invitation qui lui en avait été faite. Il s'est borné, dans une conférence entre amis, à recommander le plus grand calme. C'est M. Brühlhart, conseiller communal, qui moi qui avais été à Berne, non pas pour demander l'intervention, mais seulement pour demander protection en faveur de nos amis dont on pouvait craindre la mise en accusation et pour le maintien de la paix dans notre canton.

On a parlé de la dépêche au Conseil fédéral demandant l'élargissement des prisonniers. Cette dépêche, adressée par le comité, disait ceci: « Fribourg, 6 h. 45 du soir, surexcitation grande; gendarmes ont dégainé; plusieurs blessés et incarceration; demandons l'élargissement des prisonniers, liberté et paix pour nous. »

Si nous faisons cette démarche, c'était pour rendre de plus grands désordres. Je conviens que le comité a été mal renseigné; il y eut un moment d'effarément; on apportait les blessés dans les brasseries et l'on parlait d'arrestations. Des que le comité vit son erreur il télégraphia au Conseil fédéral qu'il avait été mal informé. Il a été question aussi de dépêches adressées à la presse; on a parlé de télégrammes demandant au Conseil fédéral, dès lundi, l'intervention armée; on a insinué que nous avions télégraphié à Bulle et à Morat pour demander secours. Le message fait abstraction de ces détails, mais ils ont trouvé place dans la presse, on a trompé indignement le pays. Si on voulait se procurer le texte de nos dépêches au télégraphe, ce à quoi nous ne nous opposons pas, on pourrait se convaincre, au contraire, que nous avons tout fait pour empêcher quoi que ce soit.

Voici notre dépêche aux radicaux réunis à Bulle, à l'hôtel des Alpes. (II. III.) Etait-ce la même provocation? Une seconde dépêche au Conseil fédéral s'exprimait en ces termes:

« Nouveaux désordres; attroupelements devant le poste de gendarmerie; présence de paysans armés; population libérale proteste contre les bandes de paysans... Signé: Bielmann. » Il n'y a donc rien de d'incendiaire dans notre attitude; nous avons su garder tout notre calme. Je dois ici répondre à une accusation de la presse conservatrice pour ma défense personnelle et l'édification de mes collègues du Lac. Voici ce qu'on lit dans la Liberté de jeudi 10 octobre:

« De retour de Berne, M. Bielmann se tenait sur la place, présidant aux désordres, comme Louis XIV sur le Rhin, gêné par sa grandeur qui l'attachait au rivage. Ce n'est pas en tube et en gants qu'on va se compromettre dans les garnieries d'une centaine de voyous, la lie de la population fribourgeoise. »

Je proteste contre ces insinuations fausses. Lundi soir, je suis rentré de Berne à 8 1/2 heures; j'ai soupé à la maison. Ce n'est que vers deux heures que, prévenu, je suis descendu avec M. Brühlhart, conseiller communal, et M. Masson, directeur de la Banque cantonale; je suis arrivé sur la place en simple citoyen sans robe ni gants, pour calmer la foule. J'en parle dans mon mémoire M. le baron de Villaseca à qui j'ai dit: « Nous ne venons pas pour le désordre; j'ai même enlevé des pierres que des femmes portaient et j'ai reçu aussi des projectiles; je ne sais pas d'où ils venaient. J'ai donc joué un rôle tout autre que provocateur. Le lendemain, mardi, je me suis rendu auprès du conseil communal pour lui demander un appel reconnaissant la tranquillité et cela sur le désir que m'a été exprimé par M. le syndic Aebly et par M. le major Cardinaux, commandant de la place. Si j'avais joué un rôle d'incendiaire, moi-même que ces messieurs seraient venus chez moi me prier de demander cet appel au conseil communal? »

Je tenais à établir les véritables responsabilités dans les événements qui ont eu lieu. Je n'insisterai pas sur les autres points. Si pour mon compte, je n'approuve pas les mesures prises, c'est uniquement parce qu'on a appelé

des troupes qu'on n'a pas placées sous un commandement régulier.

Dans ma démarche auprès du Conseil fédéral, je disais que l'on devait lever de la troupe régulière; je ne demandais pas une intervention armée; je ne la jugeais pas nécessaire. Du reste, mardi, le calme était rentré dans les esprits.

Je critique donc ce seul point du Message. Je reconnais qu'à ce moment-là le gouvernement était embarrassé; il ignorait dimanche ce qui se passerait lundi; mais déjà dimanche il y avait des soldats armés à Guin. Je ne parlerai pas des troubles de Morat. Je laisse ce soin à mes collègues de ce district qui ont vu les choses de plus près. Je me suis abstenue de toute personnalité, et pourtant j'aurais pu me plaindre du langage de la presse conservatrice, qui signale un boycottage radical, après avoir dénoncé elle-même des maîtres d'état à la vindicte de ses partisans. L'Ami du Peuple d'hier taxe les radicaux d'assassins et de brigands. C'est indigne; je reconnais que le gouvernement, dans son Message, ne s'est pas mis à la remorque de la coda conservatrice.

Enfin le Message arrive à des conclusions. Le gouvernement veut prendre des précautions pour l'avenir; il n'ose pas même nous dire lesquelles; jugez donc, c'est la raison d'Etat, la patrie est en danger!

Vous ne serez donc pas surpris si nous ne votons pas des mesures que nous ne connaissons pas et dont le grand tort, à mon avis, est de perpétuer une agitation stérile et d'entretenir la défiance dans le pays, la méfiance entre les citoyens. Ces mesures sont inutiles et dangereuses, ce d'autant plus que d'après les articles 13 et 19 de la Constitution fédérale, les cantons peuvent, en cas de besoin, lever jusqu'à 300 hommes de troupes régulières. Or, au premier appel et par une simple organisation de la Direction militaire, vous pouvez réunir ce contingent plus que suffisant pour maintenir l'ordre et la paix.

Voici trente-six ans que le parti radical est en minorité dans le canton de Fribourg et jamais vous n'avez eu à vous plaindre de la moindre révolte ni de la moindre émeute. Aujourd'hui encore nous voulons rester sur le terrain de la légalité et de la Constitution; le champ que nous ouvrent la Constitution fédérale et la démocratie est assez vaste pour suffire à nos aspirations, à notre travail.

Elevons donc le débat, messieurs. Donnez-nous quelques-unes des réformes populaires que nous sollicitons depuis si longtemps; soyons justes envers toutes les forces vives du pays, qui devraient toutes être représentées dans cette assemblée, travaillons à rapprocher les citoyens, soyons tolérants pour toutes les convictions honnêtes, et nous aurons plus fait pour la tranquillité et la sécurité du canton et des gouvernements qu'il se donne librement qu'en prenant des mesures toujours odieuses et sans contredit vexatoires pour les deux cinquièmes, les tiers ou le quart des citoyens. J'ai dit.

Discours de M. Python

Je comptais d'abord laisser la parole à messieurs les représentants du Lac; mais puisqu'ils n'ont pas jugé à propos de la prendre, je répondrai aux observations de l'honorable préopinant M. Bielmann a débuté en rendant hommage au ton modéré du Message du conseil d'Etat. En effet, au lieu d'accentuer les faits, nous les avons plutôt atténués. C'est, du reste, l'attitude que le gouvernement a prise dès l'origine de l'agitation. Au moment où les désordres ont éclaté, nous aurions pu jeter l'alarme dans le pays; nous nous en sommes abstenus; nous n'avons pas même averti les préfets des districts.

L'orateur précédent a prétendu démarquer les responsabilités. Chose curieuse, ceux qui ont manifesté dans la ville de Fribourg après la votation, ceux qui ont provoqué des bagarres par leurs cortèges, leurs cris et leurs menaces, ceux-là ne sont pas responsables. Les coupables sont ceux qui ont voulu rétablir la paix et l'ordre, ce sont les gendarmes, ce sont ceux qui ont reçu les premiers coups!

M. Bielmann s'est évertué à dire que le parti radical n'a rien fait, que ses comités ont les mains absolument blanches. Mais puisque on veut établir les responsabilités, remontons plus haut. Lorsque les événements du Tessin ont éclaté, la presse radicale fribourgeoise s'est empressée de tirer un parallèle entre la situation du Tessin et celle du canton de Fribourg. N'avons-nous pas vu cette presse s'écrier: « A quand le tour de Fribourg? A quand la bénédiction? Sans doute, le gouvernement n'a pas ajouté grande importance à ces menaces; quelquefois les journaux parlent ainsi pour amuser leurs lecteurs. Mais, dans le parti radical, il s'est trouvé des gens qui ont pris ces paroles à la lettre et qui les ont commentées dans leur sens matériel. Et ces gens ont été confirmés dans leurs idées par les discours violents qui ont précédé l'élection, discours dans lesquels on disait qu'il fallait en finir avec le gouvernement, que l'on allait lui porter un coup droit... Les auditeurs n'ont pas donné à ces appels incendiaires leur interprétation morale; ils ont cru le moment venu d'exécuter de pareils desseins.

Qui a provoqué la bagarre? Les gendarmes? Non, ce sont ces jeunes gens qui ont parcouru la ville en cortège suscitant partout des rixes. M. Bielmann a dit que le scrutin n'était pas encore déposé au quatrième bureau. Non, sans doute, mais dès qu'on eût connu le résultat des trois autres bureaux, l'opinion était faite sur le vote de la ville et, par conséquent, de l'arrondissement tout entier. M. Bielmann ajoute que le cortège n'est pas parti du Lion-d'Or; ce qu'il y a de certain et d'avéré, c'est qu'une partie des manifestants est sortie du Lion-d'Or. Maintenant est-ce là que le cortège s'est formé? Quand y a-t-il eu cortège? Combien de gens fallait-il pour que ce fût un cortège? Ce sont là des questions accessoires. Toujours est-il que les clients du Lion-d'Or et même l'aubergiste, m'a-t-on assuré, faisaient

partie de la bande. Pourquoi ce cortège? Pourquoi surtout est-il allé dans le quartier de l'Auge, où les conservateurs venaient d'obtenir une si belle majorité? Pourquoi y a-t-il crié à bas le candidat conservateur? Je sais bien que les électeurs, comme les plaideurs, ont vingt-quatre heures pour maudire leurs vainqueurs et ce n'est pas moi qui veut leur marchander cette consolation. Mais l'intention des manifestants était si bien de susciter des bagarres, qu'ils sont allés jusque devant l'auberge des Tanneurs, rendez-vous des conservateurs de l'Auge, pour les provoquer. Les gendarmes sont immédiatement intervenus pour empêcher la rixe qui menaçait d'éclater. Là déjà un gendarme a reçu un coup de poing américain; je pourrais indiquer son nom ainsi que le nom de celui qui lui a asséné le coup. Un autre gendarme averti en ce moment l'agresseur en l'invitant à ne pas recommencer.

Ensuite le cortège a gravi le Stalden; il a rencontré le préfet qui, avisé de ce qui se passait, s'était empressé de descendre. Ce magistrat a été insulté par les manifestants, qui ont crié: A bas le préfet! Voilà comment les radicaux n'ont été ni les agresseurs ni les provocateurs! Pour moi je suis surpris que les conservateurs de l'Auge aient montré autant de patience et qu'ils aient laissé circuler ces excitations sans les inquiéter. Je rends hommage à leur esprit de pacification.

Le cortège a continué sa marche vers la haute ville, en insultant la majorité de la population, qui s'était affirmée ce jour-là pour le principe conservateur. Quelques citoyens conservateurs réunis près du Tilleul répondent aux menaces par des acclamations au candidat élu. Alors les manifestants se précipitent sur eux; il est possible que ce ne fût plus que la queue du cortège. Le gendarme Folly intervient entre ces gens qui allaient se donner des coups; mais, sans avoir levé la main, il est roulé par terre; on lui enlève son sabre avant même qu'il ait fait mine de s'en servir. C'est ce même gendarme qui venait de rétablir l'ordre en l'Auge; il est seul, on lui assène un coup de poing américain, il est terrassé et désarmé. Sur ce, arrive un autre gendarme dont je pourrais aussi mentionner le nom, il est aussitôt environné et criblé de coups; il reçoit à la main un coup d'un instrument contondant, dont il porte les marques encore aujourd'hui; il a cherché à dégainer pour se défendre, mais on lui a enlevé son sabre avant qu'il ait pu s'en servir. Trois autres gendarmes accourent lui porter secours, ils sont aussitôt frappés et rentrent au poste tout en sang; l'un a une blessure à la tête, l'autre a la visière perforée et porte au front une large balafre, le troisième a une entaille à la main. Vous voyez qu'un grand nombre de gendarmes ont été blessés et que l'agression n'est pas venue de leur côté. Nous faisons d'ailleurs appel à l'expérience; jamais un gendarme ne frappe avant d'avoir été attaqué; M. Bielmann a invoqué le témoignage du préfet qui, selon lui, n'a parlé que d'un gendarme blessé dans une conversation qu'il a eue avec un membre du Comité électoral. A ce moment-là le préfet ne connaissait pas encore les rapports des gendarmes et d'ailleurs ses paroles ont été inexactement rendues.

Pour maintenir l'ordre, les gendarmes ont dû à la fin dégainer. Trois citoyens ont été blessés par des coups de sabre. L'un de ces citoyens, je dois le dire, ne faisait pas partie du cortège, il était intervenu pour mettre la paix et il a voulu empêcher le gendarme de frapper; ignorant peut-être ce qui s'était passé auparavant; je ne veux pas suspecter ses intentions. Un autre gendarme a cru avoir à faire à un émeutier, il l'a frappé de son sabre. Voilà comment un innocent a été impliqué dans cette lutte; les gendarmes ne pouvaient pas connaître tous ceux qui intervenaient.

La gendarmerie était donc dans ses droits; vous n'auriez pas agi autrement vous-mêmes dans de telles circonstances. Qui s'avisera après cela de rejeter sur elle la responsabilité? M. Bielmann vient sur dire que la Société de gymnastique n'y était pour rien. Nous savons comme les choses se passent. La Société n'intervient pas comme telle, mais il se trouve toujours quelqu'un qui convoque tous les membres de la Société.

Ainsi se sont passées les choses le dimanche. J'estime que le parti radical aurait dû se renseigner avant de partir immédiatement le Conseil fédéral. Cette intervention de la Confédération, à propos de trois citoyens blessés, est excessivement grave, étant donné ce qui est advenu pour le Tessin. Puis le Conseil fédéral nous a communiqué le désir qu'on exprimait de voir relâcher les prisonniers. Le bruit s'en est répandu en ville; on l'a même exagéré; on disait que défense était faite au gouvernement de procéder à aucune arrestation. Ces dires ont encouragé l'émeute.

M. Bielmann s'élève vivement contre l'allégué d'après lequel le comité radical aurait convoqué une grande manifestation à Fribourg, en cas de succès. Le Message ne dit pas que ce bruit fut réellement fondé, mais il constate que ce bruit existait. Du reste ce renseignement a été confirmé par les citoyens qui ont signé la demande d'intervention armée. En font foi les constatations des deux délégués du conseil d'Etat auprès du Conseil fédéral. Mais ce que je tiens à constater surtout, c'est que le Message gouvernemental ne fait que reproduire ici un bruit qui circulait à Fribourg ce jour-là.

Je passe à la journée de lundi. Déjà dimanche soir les perturbateurs avaient annoncé qu'ils recommenceraient le lendemain. Cette journée parut d'abord calme; mais les jeunes gens de la ville étaient réunis dans les établissements publics, où ils buvaient et s'échauffaient. Si M. Bielmann n'a pas lui-même entre-tenu l'agitation, nous connaissons d'autres personnes, d'une autre nuance, qui ont attisé le feu; on donnait de l'argent aux émeutiers; un chef politique bien connu dans notre ville doit avoir livré 20 francs à un jeune homme pour l'engager à faire du tapage. Au reste, puisqu'on prêchait soi-disant le calme, pourquoi

les désordres ont-ils recommencé? Est-ce là toute l'influence dont jouissent les Comités radicaux auprès de leurs adhérents? Il n'en est pas ainsi dans le parti conservateur. Nos partisans voulaient organiser un cortège pour célébrer leur victoire, comme cela se pratique habituellement à Fribourg; je m'y suis opposé moi-même, en vue d'éviter de l'agitation, et nos ouvriers ont suivi nos conseils; le cortège n'a pas eu lieu. Et cependant nos adversaires ne se font pas faute de faire des manifestations de ce genre quand ils triomphent, ce qui leur est arrivé souvent dans la ville de Fribourg. Jamais il ne nous serait venu à l'idée de troubler ces inoffensives démonstrations.

Lundi soir donc, les troubles recommencèrent. On jetait contre le poste de gendarmerie des pierres d'un volume tel que si une personne avait été atteinte à la tête elle aurait pu succomber. J'étais au corps de garde; j'ai assisté à cette grêle de pierres. Je voyais le moment, approcher où la gendarmerie aurait dû faire usage de ses armes, sous peine d'être forcée dans ses retranchements; elle ne pouvait pas reculer, ni se laisser cerner au corps de garde. Que voulez-vous qu'elle fit? Elle ne pouvait sortir de l'impasse que par des coups de fusil. J'ai vu une seule personne qui se donnait de la peine pour calmer les assaillants; c'est M. Guinnard, secrétaire de ville. Il est venu auprès de moi. — Que faut-il faire? me dit-il. En ce moment les cailloux pleuvaient de plus belle. — Va dire à tes amis, lui répondis-je, que, s'ils continuent, nous serons obligés de commander le feu; et, pour mieux impressionner le parlementaire, je criai aux gendarmes: « Préparez-vous à un feu de salve! » J'espérais ainsi émouvoir la foule. En effet, M. Guinnard, tout effaré, courut vers ses amis criant qu'on allait faire feu; il voulut même arrêter les paysans qui arrivaient, ce qui lui attirait des coups; enfin le but était atteint; les projectiles devinrent moins nombreux et l'arrivée des campagnards acheva de rétablir l'ordre.

On m'a assuré qu'un chef politique, d'une autre nuance que celle de M. Bielmann, a donné lui-même l'ordre de jeter les pierres, on a envahi le perron de l'Hôtel-de-Ville gouvernemental. Nous n'avions du reste rien à craindre de ce côté; dix gendarmes occupaient le corridor du Grand Conseil et auraient tiré si l'on avait essayé de pénétrer. Nos amis nous ont reproché d'avoir été trop patients; d'après eux, la gendarmerie aurait dû se défendre avec plus d'énergie; la dignité de la police en a souffert. Mais je suis heureux, pour ma part, qu'on ait pu éviter une effusion de sang. Sous ce rapport, nous devons une profonde reconnaissance aux campagnards; ils sont arrivés au moment opportun; leur présence a mis un terme à l'émeute; un de nos collègues du Grand Conseil, ici présent, commandait une colonne.

On a affirmé que les gendarmes jetaient aussi des pierres. Pour être vrai jusqu'au bout, je dois dire qu'un instant les gendarmes impatients ont relevé quelques pierres qu'on leur avait jetées et les ont renvoyées, mais M. le préfet, s'en étant aperçu, leur a enjoint de cesser. Enfin, la Compagnie de la Singine est arrivée tard dans la soirée; M. Bielmann dit qu'elle était déjà sur pied dimanche; c'est une erreur; on ne l'a levée que lundi.

J'arrive à la journée de mardi. Dès l'arrivée de la nuit, la troupe de la Singine fut postée devant l'Hôtel-de-Ville. Les gendarmes avaient repris les positions de la veille. Les mêmes agissements recommencèrent, malgré la présence de la force armée. Alors le commandant de place mit en mouvement ses soldats et la gendarmerie procéda à quelques arrestations. Ces mesures énergiques mirent immédiatement fin au désordre. Si l'on avait procédé ainsi lundi, il est probable que les perturbateurs auraient été mis à la raison plus tôt, mais nous avions voulu faire preuve de patience et de longanimité. Ce qui ne veut pas dire que nous tenions à subir le sort du Tessin; nous prenons nos précautions, nous resterons prêts.

Examinons maintenant les conclusions du Message. Nous demandons non pas l'approbation des mesures à prendre, mais seulement des mesures qui ont été prises, c'est-à-dire la levée des troupes. Les campagnards n'ont pas été appelés par le gouvernement; ils sont venus sur les indications de nos amis, de personnes se rapprochant sans doute du gouvernement, mais n'en faisant pas partie. C'est tout naturel; nos adhérents ne pouvaient laisser à l'opposition le soin d'appeler les campagnards au secours du gouvernement.

Si de nouvelles mesures sont prises, nous en nantirons le Grand Conseil en temps et lieu. M. Bielmann s'est plaint de la presse conservatrice; je n'ai pas mission de la défendre, mais je tiens à constater les provocations bien plus violentes de la presse adverse.

Quant aux objurgations dont est émaillée la péroraison du discours de M. Bielmann, je ferai remarquer que nous n'avons jamais été injustes envers les forces vives du pays et que nous n'avons jamais manqué de tolérance envers les systèmes philosophiques ou religieux de nos adversaires. A ce dernier sujet, M. Bielmann a oublié une pièce récente; il aurait dû nous parler de la dépêche que ses collègues de la députation du Lac ont adressée aux radicaux tessinois et dans laquelle ils parlaient du régime des « sombres prêtres. »

Au lieu de rester sur le terrain politique, ils ont attaqué la religion de la grande majorité du pays. Ce sont des maladroites dont on paie les conséquences plus tard. Je renvoie donc le reproche de M. Bielmann à la députation du Lac, qui s'est permis d'insulter aux croyances du peuple fribourgeois.

Si l'on veut parler de représentation des minorités, je rappellerai qu'après la mort de M. Cressier, conseiller national, on nous disait: « Faites une œuvre de paix, donnez un représentant au Murtenbiet. » Nous avons accédé à ce vœu en nommant M. Stock au Conseil national. Vous savez comment nous en avons été récompensés. (Approbations nombreuses.)

Chant d'église. — A cause de la préparation d'un concert qui sera donné sous les auspices de la Société de Musique de la ville de Fribourg, le dimanche 30 novembre courant, pour les enfants pauvres des écoles primaires de la ville, la messe solennelle de Sainte-Cécile (Messe de Heiden), qui devait se chanter le dimanche 23 novembre, sera exécutée le dimanche 7 décembre prochain, à 10 heures, dans la collégiale de Saint-Nicolas.

(Communiqué.)

Société des amis des Beaux-Arts. — Conférence: Le R. P. Berthier, professeur à l'Université, donnera mardi 25 courant, une conférence sur *Fra Bartolomeo*. Cours de dessin: Ensuite d'une décision de la dernière assemblée générale, le Comité a organisé des cours qui seront dirigés par M. Reichlen, peintre.

Les non-sociétaires auront à payer une légère contribution. S'inscrire jusqu'à mercredi 26 courant, à midi, auprès des membres du Comité, ou chez M. Labastrou, libraire, rue de Lausanne. Le premier cours aura lieu vendredi.

Demain, dimanche 23 courant, à 10 heures et demie, à l'école des filles, aura lieu l'assemblée constitutive de la Société d'embellissement de la ville de Fribourg.

Nous espérons une nombreuse participation à cette société qui pour notre ville sera féconde en heureux résultats.

Nous rendons Messieurs les ecclésiastiques attentifs à l'annonce contenue dans ce numéro, relative à l'**Harmonium américain**, qui est en vente chez *M. Müller, professeur. M. Sidler*, professeur, qui a examiné l'instrument, en dit beaucoup de bien. Outre plusieurs jeux très fins, il s'y trouve une Sublasse 16' d'une grande sonorité et d'un très bel effet. Ce serait un bel ornement pour une chapelle ou pour un salon. Le prix n'en est pas exagéré.

COGNACS FINS

RHUMS IMPORTÉS
Eau-de-cerise
(primée à plusieurs expositions universelles)
En vente chez **Jean Kaeser, à Fribourg.**
(1071/616)

Peruvienne, excellente qualité, double largeur à 1 fr. 05 le mètre (63 cent. la demi-aune) franco à domicile en tout métrage par Jelmoli et Cie, Zurich.

P. S. Echantillons de nos grands assortiments d'étoffes d'hiver franco par retour. — Gravures colorées gratis. (960-53)

Pour rester Jeune

Si tu veux conserver cette beauté qui pare Ton visage aussi blanc que le plus pur Carrare, N'abandonne jamais les parfums merveilleux Du CONGO délicat, ce fin Savon des dieux.

Savonnerie Victor Vaissier, Paris. (4303)
Ag. dép. **FRAY et SAUNIER, 35, rue Tupin, Lyon.**

HARMONIUM AMÉRICAIN

tout neuf, avec 13 registres, tout spécialement apprécié par *M. Sidler, directeur*, est à vendre chez (1343)

J. Müller, prof. de musique, au Pensionnat, Fribourg.

NOUVEAU MAGASIN DE FERS

E. WASSMER, A FRIBOURG

à côté de Saint-Nicolas

Hache-paille, Coupe-racines

MACHINES A COUDRE « PFAFF »

la meilleure des machines à coudre

NOUVEAUX FOURNEAUX inextinguibles à ventilation

Fourneaux ordinaires. Potagers en fonte. Bascules décimales et centimales. Ustensiles de ménage. Lampes et lanternes. (703)

PLUS DE NÉVRALGIES

Migraines, Névroses

Guérison certaine par les Dragées des RR. PP. Prémôntrés, (1218)

à base de Valériane de zinc et des principes actifs du Quinquina.

Dépôt GENERAL pour la SUISSE: **Burkel et Cie**, droguistes, à Genève.

Détail tous les pharmacies. Envoi franco contre 3 fr. en timbres-poste.

Grand assortiment de fourneaux

FOURNEAUX INEXTINGUIBLES ronds et carrés

(nouvelle fabrication *Innker et Ruh*)

Petits fourneaux inextinguibles

A 50 ET 60 FRANCS

FOURNEAUX EN TOLE ET EN FONTE

garnis avec des briques réfractaires

FOURNEAUX EN CATELLES pour bois et houilles

POTAGERS à 1, 2, 3 et 4 marmites

Catalogues illustrés franco sur demande chez (1085/626)

SCHMID, BERINGER, à FRIBOURG.

MAGASIN DE MUSIQUE AUG. EGGIS, FRIBOURG. (1150)
INSTRUMENTS. — Accessoires. — ABONNEMENTS. — Nouveautés

Demander partout: **Cigares Cuba** 4/3 Légers
de la Manufacture de cigares 4/3 Forts
P. Notter à Yverdon.
Yverdon Longs et Courts, Brésiliens Santa Catarina. (1243)

3 fr. le litre Huile de foie de morue blanche
2 fr. le litre Huile de foie de morue blonde

Qualité exceptionnelle, presque sans goût
Huile de foie de morue ferrugineuse, iodée (1323)

12, GRAND'RUE, PHARMACIE SCHMIDT, 12, GRAND'RUE

A vendre un beau et bon domaine à proximité de la ligne de Lausanne-Echallens de la contenance de 53 poses (2450 ares) en prés et champs. On y ajouterait des forêts si on le désire. 3 bâtiments d'exploitation en bon état. Fontaine abondante, 2 grands jardins. Cette propriété serait cédée à un prix très avantageux et à de favorables conditions de paiement. S'adresser à **M. Pierre Dechanez, à Fribourg**, ou à **M. le notaire Favre, à Echallens (Vaud).** (1311/722)

REMÈDE DE MAISON INDISPENSABLE

AMER BERNHARDINE

Excellente liqueur aux herbes des Alpes de

Wallrad Othmar Bernhard

Recommandé par les plus hautes autorités médicales. D'une efficacité toute particulière contre les dérangements d'estomac, fortifie la digestion, donne beaucoup d'appétit, procure des selles régulières et entretient la santé jusqu'à l'âge le plus avancé. (1342/733)

Prix de la bouteille 3 fr. 50; demi-bouteille 2 fr. chez **Charles Lapp, droguerie, Fribourg.**

A VENDRE

Le mardi 25 novembre 1890, M. Joseph et M^{lle} Aloysia Comte exposeront en vente, en mises publiques, leur propriété de *Villars-les-Jones*, près Fribourg, de la contenance d'environ 15 poses, avec maison de maître et grange séparée, fontaine intarissable, jardins, bosquets, situation très agréable, vue magnifique sur les Alpes. Les mises se feront en bloc et en trois parties séparées.

Pour prendre connaissance des conditions et voir les immeubles, s'adresser à **M^{lle} Aloysia Comte, Grand'Rue, 17, à Fribourg.** (1270/707)

Les mises auront lieu à l'auberge des *Maréchaux*, à Fribourg, dès les 2 à 5 heures de l'après-midi.

On demande des **PENSIONNAIRES**, 91, rue du Pont-Suspendu, au 1^{er} étage. (1254)

Attention

Le soussigné prend la liberté de rappeler à l'honorable public de la ville de Fribourg et de la campagne

son magasin de meubles

richement assorti. Il y trouvera toujours un grand choix de lits complètement montés, ou par pièce à volonté. Grand choix d'édredon, plumes, meubles en tous genres de tous les goûts. Il est à la disposition de chacun pour fournitures ou réparations dont on voudra bien le charger. Exécution prompte, soignée et à des prix modérés. (1333/728)

Ant. FELDER,

tapissier-matelasier,
rue de la Préfecture, 224, Fribourg.

ON CHERCHE

une fille sachant faire la cuisine et les autres travaux du ménage. S'adresser au Bureau des annonces de l'Imprimerie catholique, à Fribourg. (1331)

AVIS

Au magasin des sœurs Monney
rue du Tilleul

Pour cause de cessation de commerce, liquidation de toutes les marchandises se trouvant en magasin. (1284)

SALON DE COIFFURE

POUR DAMES

80, Rue du Pont-suspendu, 80

(Place de la Poste, à côté du Café de la Poste)

FRIBOURG

Madame Maria Basset, arrivant de Paris, se recommande aux dames de la ville et de la campagne, pour tout ce qui concerne son état.

Se rend à domicile sur demande. Elle s'efforcera de mériter la confiance de toutes les personnes qui voudront bien s'adresser à elle. (1275)

JOS. BIADI

a transféré son bureau au 1^{er} étage, Grand'Rue, 30, près de la Caisse hypothécaire. (801)

ACHAT ET VENTE

d'actions, obligations, valeurs à primes.

AGENCE GÉNÉRALE

de la Société d'assurances sur la vie La Suisse

DEMANDEZ PARTOUT (148)

Café de Malt, Wyss

EXCELLENT SUCCÉDANÉ DU CAFÉ

L'essayer un efois, c'est l'adopter pour toujours



Avis aux Dames

La soussignée a l'honneur d'aviser les dames de Fribourg qu'elle vient de s'établir comme **couturière**. Robes et confections. Elle se recommande par un travail prompt et soigné. (1279)

Annette Uholz.

36, rue des Alpes, 36.

A VENDRE

La Liberté du 14 octobre 1871 au 31 décembre 1879 en huit volumes cartonnés.

S'adresser au Bureau des annonces de l'Imprimerie catholique. (1339)

Chez **J.-Ant. WEISSENBACH**

BIJOUTIER ORFÈVRE

Place du Tilleul, FRIBOURG

Achat et échange de matières d'or, d'argent et d'anciennes monnaies au plus haut prix. (204/139)



SOLUTION

DE

Bi-Phosphate de Chaux

DES FRÈRES MARISTES
DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (DROME)

Préparée par **M. L. ARSAC, pharm. de 1^{re} cl. à MONTEILIMAR (Drome)**

Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phthisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degré, où elle a une action décisive et se montre souveraine. — Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit ou la malignité des humeurs, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible ou délicate: Prix: 3 fr. le demi-litre, 5 fr. le litre. Economie de 50% sur les produits similaires, solutions ou sirops. Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède, demander la notice qui est expédiée franco contre un timbre-poste de 15 cent.

Dépôt général pour la Suisse chez: **J. BOUSSER & Cie,**

GENÈVE, 108, RUE DU RHONE, 108, GENÈVE

Vente au détail dans les pharmacies: *Alfred Pillet; Bochat et Bourgnonech; et Schmid-Muller, à Fribourg; Gustave Comte, à Romont; Porcelet, à Estavayer.* (1244)